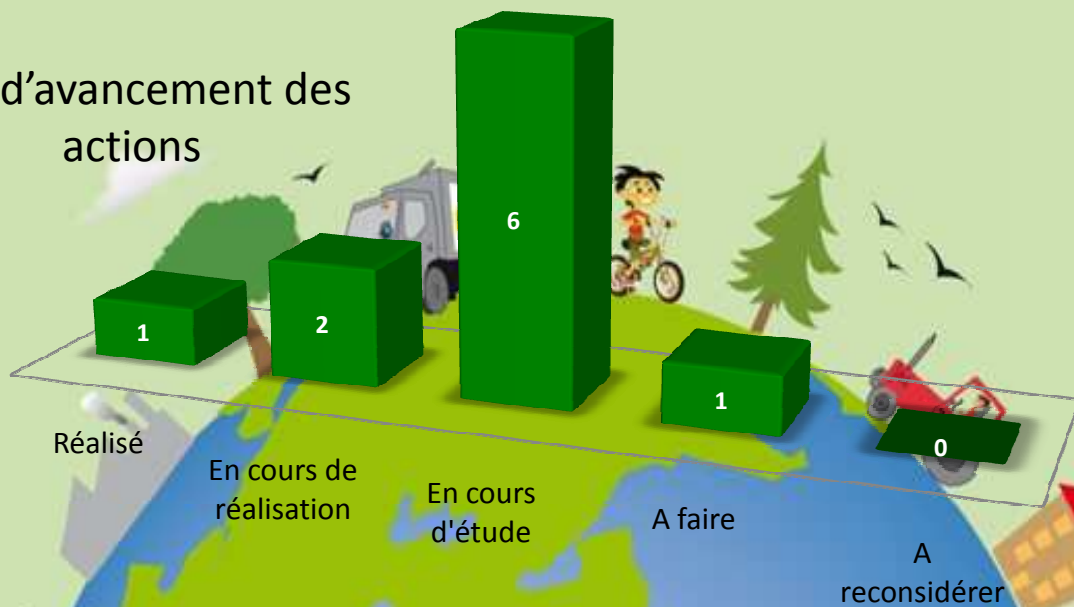




Groupe thématique 2

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

Etat d'avancement des actions



Les actions proposées par le groupe 2 étaient au nombre de 10 :

- ❖ 2 relatives à la protection du patrimoine naturel ;
- ❖ 3 relatives à la préservation de la biodiversité ;
- ❖ 5 pour un jardinage respectueux de la nature.

Globalement, les actions proposées par le groupe 2 sont les moins nombreuses, certaines actions se recouvrant en partie.

Hormis les actions engagées par les services d'espaces verts des collectivités, et en particulier le Cadre de Vie de la Ville de Châlons dans leur gestion quotidienne, la majorité des actions restent encore à l'étude.

Aucune n'est abandonnée, mais le manque d'avancement est dû soit à d'autres priorités dans les actions engagées par les collectivités (en termes de budget ou de moyens humains), soit à la difficulté de trouver le bon levier d'action (c'est le cas notamment des actions concernant les jardiniers amateurs).

Parmi les actions réalisées ou fortement engagées, on citera :

- L'objectif de réduction de l'emploi des phytosanitaires : l'action volontariste du Cadre de Vie de la Ville de Châlons avec une gestion différenciée des espaces verts dès 2009/2010 et à partir de 2010, la suppression de 40 % des traitements préventifs de désherbage des voiries ;
- La sensibilisation des jardiniers amateurs : la Charte mise en œuvre par la FREDONCA « jardiner en préservant sa santé » a été engagée avec les jardineries et magasins spécialisés en 2009 sur le secteur Châlons – Reims – Epernay, renouvelée en 2010 à l'échelle de la Marne, et pour 2011, à l'échelle de la Région. Cités en Champagne est signataire de la Charte depuis sa 1^{ère} édition.